

ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Madame Sandrine MAZETIER  
Députée de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Bernard KOUCHNER**  
Ministre des Affaires Européennes  
et Etrangères  
37, quai d'Orsay  
75007 - PARIS

N/Ref : AN/SM/RB

Paris, le 11 février 2010

Monsieur le Ministre,

Nous sommes plusieurs député-e-s à souhaiter vous interpeler sur la situation de l'orphelinat Gods Littlest Angels situés dans les montagnes au-dessus de « Petion Ville », à proximité du village de Fermathe en Haïti.

Avant le séisme, cet établissement accueillait 155 enfants en cours d'adoption. Aujourd'hui, la grande majorité des enfants a été envoyée dans leur famille. Il ne reste plus sur place que les 14 enfants, tous en cours d'adoption par des familles françaises et dont vous trouverez la liste ci-après. La directrice de l'orphelinat, dans lequel ces enfants sont accueillis, s'est rendue à l'Ambassade de France dans l'espoir de dénouer cette situation mais n'a pas été reçue par l'Ambassadeur. Pourtant, en ce qui concerne ces cas d'adoption, les premières étapes juridiques ont bien été franchies.

La situation sanitaire en Haïti est très préoccupante, la ville de « Petion Ville » et ses environs sont très mal desservis par l'aide humanitaire et les locaux de l'orphelinat ne sont plus du tout sécurisés ni adaptés à l'accueil des enfants.

Les prochains jours marqueront en Haïti le début de la saison des pluies et des ouragans. Ce matin, le responsable de la mission de l'ONU sur place s'inquiétait de ses conséquences sur les personnes les plus fragiles, et en particulier, sur les enfants dont les médecins redoutent les risques de malaria et de mal nutrition.

Face à l'urgence humanitaire, l'intérêt supérieur de ses 14 enfants justifie leur accueil anticipé dans les familles adoptantes en France dans la perspective d'une poursuite ultérieure de la procédure d'adoption, une fois que les institutions haïtiennes seront en capacité de fonctionner.

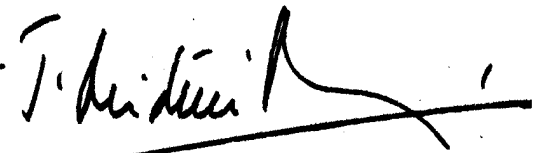
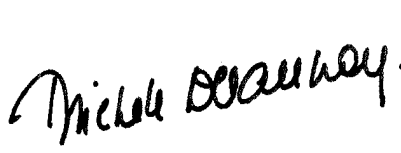
Nous vous demandons d'intervenir auprès de l'Ambassadeur de France en Haïti afin que des actions soient engagées auprès du Gouvernement haïtien pour permettre aux autorités françaises d'organiser leur rapatriement en France.

Sans méconnaître la nécessité de prendre des précautions dans l'intérêt des enfants eux-mêmes, et les efforts déjà consentis pour le traitement des plus de 900 dossiers recensés, nous souhaitons relayer la demande d'assouplissement des procédures formulée conjointement par les parents adoptifs et les responsables locaux de l'orphelinat.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Sandrine MAZETIER  
Députée de PARIS



Michèle DELAUNAY  
Députée de Gironde

Jean-Frédéric POISSON  
Député des Yvelines



Martine BILLARD  
Députée de Paris



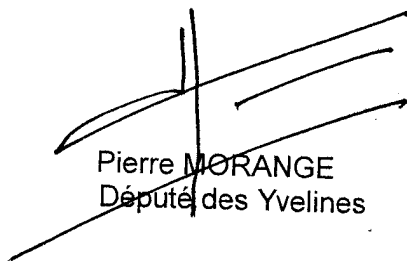
Patrick LABAUNE  
Député de la Drôme



François LONCLE  
Député de l'Eure



Jean-René MARSAC  
Député d'Ille et Vilaine



Pierre MORANGE  
Député des Yvelines



Jean DIONIS du SEJOUR  
Député de Lot-et-Garonne